
États financiers de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des gains et des pertes de réévaluation	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-24
Annexes	25-26

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état de la situation financière de La Cité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 juin 2021

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes et annexes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Produits							
Subventions	A	53 099 043	2 991 881	—	—	56 090 924	55 178 996
Frais de scolarité		26 938 874	—	—	—	26 938 874	23 709 589
Revenus de contrats		10 671 162	—	—	—	10 671 162	8 221 016
Frais accessoires et de fournitures		3 277 207	—	—	—	3 277 207	3 322 322
Services associés	B	(112 201)	987 519	—	—	875 318	3 537 592
Intérêts		204 884	—	384 514	—	589 398	901 702
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds		303 278	—	354 456	(298 085)	359 649	914 555
Divers		4 676 254	—	—	—	4 676 254	7 142 594
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	—	5 594 685	—	—	5 594 685	5 499 672
		99 058 501	9 574 085	738 970	(298 085)	109 073 471	108 428 038
Charges							
Opérations							
Enseignement		64 740 372	—	—	—	64 740 372	65 185 248
Ressources pédagogiques		201 947	—	—	—	201 947	278 900
Affaires étudiantes		5 772 053	—	—	—	5 772 053	6 272 445
Administration		10 833 323	—	—	—	10 833 323	10 688 267
Ressources physiques		8 400 365	—	—	—	8 400 365	7 878 676
Projets spéciaux		2 642 544	810 473	—	—	3 453 017	3 623 722
Services associés	B	440 757	—	—	—	440 757	623 717
		93 031 361	810 473	—	—	93 841 834	94 550 975
Autres							
Dons, bourses et aide financière		868 415	—	738 970	(298 085)	1 309 300	1 283 915
Créances douteuses		190 000	—	—	—	190 000	140 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges		80 800	—	—	—	80 800	141 400
Intérêts de la dette à long terme		—	516 369	—	—	516 369	568 204
Amortissement des immobilisations corporelles		—	8 270 191	—	—	8 270 191	8 013 055
		1 139 215	8 786 560	738 970	(298 085)	10 366 660	10 146 574
		94 170 576	9 597 033	738 970	(298 085)	104 208 494	104 697 549
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant recouvrement des avantages sociaux futurs		4 887 925	(22 948)	—	—	4 864 977	3 730 489
(Dépenses) recouvrement des avantages sociaux futurs	10	(32 000)	—	—	—	(32 000)	49 000
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		4 855 925	(22 948)	—	—	4 832 977	3 779 489

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2021 Total	2020 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (insuffisance) au début	12 143 388	(2 450 000)	643 053	10 336 441	32 884 514	—	10 354 696	53 575 651	49 723 141
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 887 925	(32 000)	—	4 855 925	(22 948)	—	—	4 832 977	3 779 489
Apports reçus à titre de dotation	—	—	—	—	—	—	50 995	50 995	73 021
Transferts interfonds – affectations d'origine interne de l'exercice courant	(5 582)	—	5 582	—	—	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des équipements	(2 516 703)	—	—	(2 516 703)	2 516 703	—	—	—	—
Transferts interfonds – programme de renouvellement des bâtiments	(1 755 077)	—	—	(1 755 077)	1 755 077	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	12 753 951	(2 482 000)	648 635	10 920 586	37 133 346	—	10 405 691	58 459 623	53 575 651

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2021 Total	2020 Total
	Non grevés d'affectations \$	Avantages sociaux futurs (note 10) \$	Affectés d'origine interne (note 12) \$	Total \$					
(Pertes) gains de réévaluation au début	—	—	—	—	(1 196 509)	—	445 053	(751 456)	(305 731)
Gains non réalisés (pertes non réalisées) de l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	1 074 880	1 074 880	(428 481)
Gains non réalisés (pertes non réalisées) de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	334 054	—	—	334 054	(17 244)
Gains (pertes) de réévaluation à la fin	—	—	—	—	(862 455)	—	1 519 933	657 478	(751 456)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État de la situation financière
au 31 mars 2021

Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Actif						
À court terme						
Encaisse	33 184 831	9 207 572	2 613 604	—	45 006 007	30 896 865
Subventions à recevoir	4 994 590	—	—	—	4 994 590	4 908 774
Débiteurs	7 029 781	—	17 886	—	7 047 667	7 056 223
Montant à recevoir du fonds de dotation *	2 363 511	—	—	—	—	—
Stocks	41 906	—	—	—	41 906	45 679
Frais payés d'avance	796 473	—	—	—	796 473	681 916
	48 411 092	9 207 572	2 631 490	—	57 886 643	43 589 457
Immobilisations corporelles	—	133 018 670	—	—	133 018 670	138 022 439
Subventions à recevoir	21 000	—	—	—	21 000	43 000
Autres montants à recevoir	—	—	—	22 021	22 021	22 021
Placements à long terme	—	—	—	14 267 114	14 267 114	12 226 111
	48 432 092	142 226 242	2 631 490	14 289 135	205 215 448	193 903 028
Passif						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	15 595 010	—	188 257	—	15 783 267	11 342 868
Salaires et retenues exigibles	10 477 010	—	—	—	10 477 010	9 498 770
Apports reportés	8 936 486	1 228 242	2 443 233	—	12 607 961	7 702 211
Tranche à court terme de la dette à long terme	—	992 213	—	—	992 213	999 762
	35 008 506	2 220 455	2 631 490	—	39 860 451	29 543 611
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	94 179 644	—	—	94 179 644	98 160 673
Montant dû au fonds de fonctionnement *	—	—	—	2 363 511	—	—
Dette à long terme	—	9 555 252	—	—	9 555 252	10 881 549
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 503 000	—	—	—	2 503 000	2 493 000
	37 511 506	105 955 351	2 631 490	2 363 511	146 098 347	141 078 833
Droits contractuels						
Enqagements et éventualités						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	—	29 154 016	—	—	29 154 016	29 176 964
Reçus à titre de dotation	—	—	—	10 405 691	10 405 691	10 354 696
Affectés d'origine interne	648 635	7 979 330	—	—	8 627 965	4 350 603
Non grevés d'affectations	10 271 951	—	—	—	10 271 951	9 693 388
	10 920 586	37 133 346	—	10 405 691	58 459 623	53 575 651
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	—	(862 455)	—	1 519 933	657 478	(751 456)
	10 920 586	36 270 891	—	11 925 624	59 117 101	52 824 195
	48 432 092	142 226 242	2 631 490	14 289 135	205 215 448	193 903 028

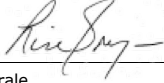
* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état de la situation financière, car ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

Marie Pierre Gariépy  _____, administrateur

Présidente CA

Lise Bourgeois,  _____, administrateur

Présidente-directrice générale

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		4 832 977	3 779 489
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(5 594 685)	(5 499 672)
Amortissement des immobilisations corporelles		8 270 191	8 013 055
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés		10 000	(101 000)
		7 518 483	6 191 872
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	11 274 571	2 782 947
		18 793 054	8 974 819
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(3 266 422)	(7 284 211)
Acquisition de placements à long terme		(5 638 934)	(2 676 722)
Disposition de placements à long terme		4 672 811	2 353 373
		(4 232 545)	(7 607 560)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(999 792)	(950 284)
Diminution des subventions à recevoir		22 000	52 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		475 430	2 734 264
Apports reçus à titre de dotation		50 995	73 021
		(451 367)	1 909 001
Augmentation nette de l'encaisse		14 109 142	3 276 260
Encaisse au début		30 896 865	27 620 605
Encaisse à la fin		45 006 007	30 896 865

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constituée en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et d'offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, incluant les chapitres SP4200 à SP4270 et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Constatations des produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports et contributions.

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatations des produits (suite)

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produits de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier. Les frais de scolarité sont reportés dans la mesure où les cours s'étendent au-delà de l'exercice financier de La Cité, soit le 31 mars 2021.

Les autres produits sont les revenus de contrats, les frais accessoires et fournitures, les services associés et les produits divers. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

2. Méthodes comptables (suite)

Affectation du solde de fonds du fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie du solde de fonds du fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent du solde de fonds affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, ses débiteurs, ses créditeurs et charges à payer, ses salaires et retenues exigibles et sa dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du fonds d'immobilisations au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	Selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au fonds d'immobilisations.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de La Cité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

3. Gestion des capitaux (suite)

La politique de placement décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	0	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice financier.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2021 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	694 325	—	—	100	694 425
Gouvernement fédéral	2 267 160	1 316	—	27 604	2 296 080
Étudiants	—	209 930	477 761	2 983 269	3 670 960
Comptes clients	2 744 187	29 551	46 120	135 082	2 954 940
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 568 738)	(2 568 738)
	5 705 672	240 797	523 881	577 317	7 047 667
	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2020 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	1 622 256	—	—	101	1 622 357
Gouvernement fédéral	752 033	163 897	3 171	72 084	991 185
Étudiants	—	39 216	502 657	2 446 193	2 988 066
Comptes clients	3 359 132	94 778	66 425	314 151	3 834 486
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 379 871)	(2 379 871)
	5 733 421	297 891	572 253	452 658	7 056 223

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2020 \$	Acquisitions \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2021 \$
Coût				
Terrain – campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment – campus d'Ottawa	151 895 987	952 121	—	152 848 108
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	14 009 737	269 652	—	14 279 389
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	6 668 210	—	—	6 668 210
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	46 039 338	1 095 745	—	47 135 083
Équipement informatique et logiciels	34 903 693	948 904	—	35 852 597
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	—	3 763 810
	293 857 546	3 266 422	—	297 123 968
	Solde au 31 mars 2020 \$	Amortissement \$	Transferts/ Dispositions \$	Solde au 31 mars 2021 \$
Amortissement cumulé				
Bâtiment – campus d'Ottawa	59 678 541	4 258 410	—	63 936 951
Bâtiment – Centre des métiers d'Orléans	4 456 986	519 102	—	4 976 088
Résidence	5 787 326	386 003	—	6 173 329
Aménagement du terrain – campus d'Ottawa	5 849 051	58 979	—	5 908 030
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	40 033 967	2 177 567	—	42 211 534
Équipement informatique et logiciels	34 289 745	848 277	—	35 138 022
Matériel roulant	151 838	21 853	—	173 691
Fournitures	587 274	—	—	587 274
Équipement informatique acquis en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	—	3 763 810
	155 835 107	8 270 191	—	164 105 298
Valeur comptable nette	138 022 439	—	—	133 018 670

6. Placements à long terme

	Coût \$	2021 Juste valeur \$	Coût \$	2020 Juste valeur \$
Fonds de dotation				
Encaisse	1 650 162	1 650 162	692 623	692 623
Titres à revenu fixe	3 162 001	3 169 346	2 734 241	2 787 539
Fonds d'obligations	3 855 032	3 966 920	3 749 835	3 693 149
Actions canadiennes	1 714 230	2 080 579	1 731 979	1 635 675
Fonds d'actions mondiales	1 900 303	2 940 089	2 351 718	2 918 083
Fonds de placements alternatifs	465 453	460 018	520 662	499 042
	12 747 181	14 267 114	11 781 058	12 226 111

L'échéance des titres à revenu fixe et des fonds d'obligations s'échelonne sur une période allant de novembre 2022 à septembre 2029 (de juin 2021 à septembre 2029 en 2020). Les taux d'intérêts effectifs pour ces titres varient de 0.25 % à 3.25% (1.70 % à 3.80 % en 2020) jusqu'à leur échéance.

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Solde au début	5 379 515	417 356	1 905 340	7 702 211	5 496 715
Apports reçus	23 566 414	2 356 300	1 258 098	27 180 812	20 382 626
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(341 933)	(796 293)	—	(1 138 226)	(874 471)
Constatés à titre de produits	(19 667 510)	(749 121)	(720 205)	(21 136 836)	(17 302 659)
Solde à la fin	8 936 486	1 228 242	2 443 233	12 607 961	7 702 211

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2021 \$	2020 \$
Solde au début	98 160 673	100 051 610
Apports reçus ou à recevoir	475 430	2 734 264
Transfert des apports reportés à court terme	1 138 226	874 471
Constatés à titre de produits	(5 594 685)	(5 499 672)
Solde à la fin	94 179 644	98 160 673

9. Dette à long terme

	2021	2020
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % à la suite de l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027.	5 214 516	5 849 823
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027.	862 455	1 196 509
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 %, remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 346 281	2 411 601
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 %, remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	2 063 346	2 244 554
Contrat de location-acquisition à un taux de 4,10 %, remboursable par versements de capital et intérêts mensuels de 10 029 \$, échéant en octobre 2021.	60 867	178 824
	10 547 465	11 881 311
Tranche à court terme	992 213	999 762
	9 555 252	10 881 549

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2022	992,213
2023	982,368
2024	1,035,958
2025	1,093,046
2026	1,153,434
Exercices subséquents	4,427,991
	<u>9,685,010</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) (le « régime »), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime de retraite (suite)

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et les passifs du régime sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1^{er} janvier 2021 indiquait un excédent actuariel de 3,3 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2020).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 943 134 \$ (4 842 606 \$ en 2020). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante :

	2021	2020
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	526 000	512 000
Congés de maladies monnayables	21 000	43 000
Congés de maladies non monnayables	1 956 000	1 938 000
	2 503 000	2 493 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 représente une diminution de 32 000 \$ (diminution de 49 000 \$ en 2020). Ce montant comprend :

	2021	2020
	\$	\$
(Dépense) recouvrement – autres régimes d'avantages sociaux	(14 000)	36 000
(Dépense) recouvrement – congés de maladies non monnayables	(18 000)	13 000
	(32 000)	49 000

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2021 \$	2020 \$																												
Rendement sur les actifs	0,85 %	2,20 %																												
Taux d'escompte	1,70 %	1,60 %																												
Augmentation des coûts médicaux – hôpital	4,00%	4,00 %																												
Médicaments	8,00% en 2018, diminuant à 4,00% en 2040	8,00 % en 2018, diminuant à 4,00 % en 2040																												
Autres coûts médicaux	4,00%	4,00 %																												
Soins de la vue/auditifs	4,00%	4,00 %																												
Augmentation de la prime médicale	6,42 % en 2021, diminuant à 4,00 % en 2040	6,55 % en 2020, diminuant à 4,00 % en 2040																												
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00 %	4,00 %																												
Taux de mortalité	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B	55,00 % (préretraite) / 105,00 % (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM-B																												
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16,00 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70 ans, la table suivante est utilisée																												
	<table><tr><td>Âge</td><td>Taux de retraite</td></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %	<table><tr><td>Âge</td><td>Taux de retraite</td></tr><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s		2021 Total	2020 Total
	Phase 1	Phase 2		Autres		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Fonds de dotation</i>						
Solde au début	1 381 348	779 966	6 949 910	1 243 472	10 354 696	10 281 675
Apports reçus	—	—	10 928	40 067	50 995	73 021
Solde à la fin	1 381 348	779 966	6 960 838	1 283 539	10 405 691	10 354 696
<i>Fonds disponibles pour des bourses</i>						
Solde au début	119 256	67 338	583 840	84 409	854 843	864 432
Revenus de placement	128 064	72 310	660 291	100 729	961 394	325 796
Bourses émises	(52 332)	(29 549)	(256 199)	(46 434)	(384 514)	(335 385)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	194 988	110 099	987 932	138 704	1 431 723	854 843
Nombre de bénéficiaires	52	30	256	46	384	334
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 576 336	890 065	7 948 770	1 422 243	11 837 414	11 209 539
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 778 739	1 004 350	8 969 398	1 604 860	13 357 347	11 664 594

12. Soldes de fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2021, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 8 627 965 \$ (4 350 603 \$ en 2020). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Fonds de fonctionnement – réserve pour engagements	60 544	54 962
Fonds de fonctionnement – réserve pour transformation 2020	588 091	588 091
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des bâtiments	3 783 580	2 028 503
Fonds d'immobilisations – programme de renouvellement des équipements	4 195 750	1 679 047
	8 627 965	4 350 603

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2021	2020
	\$	\$
Subventions à recevoir	(85 816)	543 510
Débiteurs	8 556	(787 548)
Stocks	3 773	3 759
Frais payés d'avance	(114 557)	6 350
Créditeurs et charges à payer	4 440 399	176 288
Salaires et retenues exigibles	978 240	(239 379)
Apports reportés	6 043 976	3 079 967
	11 274 571	2 782 947

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en décembre 2024.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2022	155 179
2023	79 342
2024	55 087
2025	41 315

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en mars 2023.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2022	94 090
2023	94 090

15. Droits contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour les deux prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2022	1 105 000
2023	276 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2021; au 31 mars 2021, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2020).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant;
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveaux allant de 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* – Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	46 656 169	—	—	46 656 169
Placements				
Titres à revenu fixe	—	3 169 346	—	3 169 346
Fonds d'obligations	—	3 966 920	—	3 966 920
Actions canadiennes	—	2 080 579	—	2 080 579
Fonds d'actions mondiales	—	2 940 089	—	2 940 089
Fonds de placements alternatifs	—	460 018	—	460 018
Total	46 656 169	12 616 952	—	59 273 121

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	31 589 488	—	—	31 589 488
Placements				
Titres à revenu fixe	—	2 787 539	—	2 787 539
Fonds d'obligations	—	3 693 149	—	3 693 149
Actions canadiennes	—	1 635 675	—	1 635 675
Fonds d'actions mondiales	—	2 918 083	—	2 918 083
Fonds de placements alternatifs	—	449 042	—	449 042
Total	31 589 488	11 483 488	—	43 072 976

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	10 547 465	—	10 547 465

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	11 881 311	—	11 881 311

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que La Cité paie.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Cité est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéfices de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques de taux d'intérêt en lien avec ses placements et sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation du taux d'intérêt du marché n'aura aucune répercussion sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2021, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 75 818 \$ (60 174 \$ en 2020). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2021, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 152 864 \$ (274 674 \$ en 2020).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

b) Risque de prix autre

Le risque du prix autre est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ses placements. Au 31 mars 2021, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 472 380 \$ (437 297 \$ en 2020). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère.

Les sommes dans le fonds de dotation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2021

Subventions – Annexe A

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Ministères des Collèges et Universités / du Travail, de la Formation et du Développement des compétences / Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires				
Formation professionnelle				
Fonctionnement	40 420 696	2 991 881	43 412 577	43 834 507
Impôts fonciers	287 100	—	287 100	301 650
Service emploi	2 560 948	—	2 560 948	3 013 739
Alphabétisation et formation de base	1 087 008	—	1 087 008	1 090 002
Apprentissage et projets spéciaux	2 419 404	—	2 419 404	2 477 764
Aide financière	159 567	—	159 567	136 910
Autres	3 785 103	—	3 785 103	2 009 584
	50 719 826	2 991 881	53 711 707	52 864 156
Autres sources	2 379 217	—	2 379 217	2 314 840
	53 099 043	2 991 881	56 090 924	55 178 996

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Annexes

Exercice terminé le 31 mars 2021

Services associés – Annexe B

	Magasin scolaire \$	Services alimentaires \$	Résidence \$	Stationnements et services complémentaires \$	2021 Total \$	2020 Total \$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	—	—	1 136 816	(267 063)	869 753	3 450 970
Couverture du service de la dette du fonds d'immobilisations	—	—	(987 519)	—	(987 519)	(989 489)
	—	—	149 297	(267 063)	(117 766)	2 461 481
Frais d'exploitation	—	—	142 902	280 044	422 946	586 088
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	—	6 395	(547 107)	(540 712)	1 875 393
Activités d'impartition						
Royautés	232	5 333	—	—	5 565	81 518
Facturation de services	—	—	—	—	—	5 104
	232	5 333	—	—	5 565	86 622
Frais d'exploitation	—	17 811	—	—	17 811	37 629
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartition	232	(12 478)	—	—	(12 246)	48 993
Excédent des produits sur les charges	232	(12 478)	6 395	(547 107)	(552 958)	1 924 386